

RESERVATIONS

- **Périscotard** : Prévenir le secrétariat avant 16 H 00 au 03.44.49.01.80.
- **Mercredis, petites et grandes vacances** : Le nombre d'enfants accueillis étant légalement limité par le nombre d'animateurs constituant l'équipe d'encadrement, il est désormais conseillé de réserver au plus tôt.
- **Cantine du centre de loisirs** : Les repas sont commandés (ou décommandés) auprès du traiteur 48 heures à l'avance. Aussi au delà de ce délai les repas commandés seront facturés.



RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Il est recommandé de donner à votre enfant, en fonction du temps :

- Des vêtements (si possible marqués à son nom) adaptés aux activités et au climat.
- Bob, casquette, ...
- Vêtement de pluie.
- Des chaussures à sa pointure, permettant à l'enfant de pratiquer les activités sans danger (courir, sauter, grimper).

Objets personnels :

Il est préférable de ne pas amener des objets de valeur. Le centre de loisirs se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.

Sécurité :



- Les médicaments prescrits ne seront administrés à l'enfant qu'avec l'autorisation des parents et en cas de traitement, l'ordonnance médicale doit être jointe.
- Un enfant ne peut quitter le centre de loisirs avant l'heure prévue sans autorisation écrite du tuteur légal, adressée au directeur du centre de loisirs.
- **L'enfant blessé, même légèrement, doit immédiatement prévenir l'animateur.**
- Il est interdit d'amener des objets dangereux (merci de votre vigilance).
- Il est recommandé de ne pas se livrer à des jeux violents et dangereux.

Centre Social Rural du Vexin Thelle

23 rue de la république 60240 Chaumont-en-Vexin

Tél : 03.44.49.01.80 Fax : 03.44.49.94.50 E-mail : C-S-R@wanadoo.fr



LIVRET D'ACCUEIL

**LES ACCUEILS
DE LOISIRS DU
CENTRE
SOCIAL RURAL
DU VEXIN
THELLE**



LE DOSSIER D'INSCRIPTION



Il comprend :

- la **fiche de renseignements**,
- la **fiche sanitaire de liaison de l'enfant** (valable un an). Elle doit être accompagnée d'une photocopie des vaccins de l'enfant et du dernier avis d'imposition de la famille. (en l'absence d'avis d'imposition, nous utiliserons CAFPRO).

Le dossier d'inscription doit impérativement être rempli et remis à la directrice de l'accueil de loisirs ou au secrétariat du Centre Social Rural au plus tard le 1^{er} jour de présence de l'enfant.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Les accueils de loisirs sont ouverts de façon permanente à Chaumont-en-Vexin, Montagny-en-Vexin, Fresnes l'Eguillon, Monneville et Trie-Château ainsi qu'à Bachivillers, Jouy sous Thelle, et Lierville pour le périscolaire.

Les jours scolaires : (dès l'âge de la scolarité)

- **Périscotôt** (accueil avant l'école) : de 7H à la rentrée des classes,
- **Périscotard** (accueil après l'école) : de la sortie des classes à 19H30,
 - * de 16H 30 à 17H30 : temps goûter loisirs (le goûter est fourni dans tous les sites d'accueil sauf Chaumont-en-Vexin).
 - * de 17H30 à 18H50 : temps devoirs. Pour les collégiens, possibilité d'accueil à la Maison des Jeunes de Chaumont-en-Vexin.
 - * à 19H30 : fermeture.

Le mercredi : (Dès l'âge de la scolarité pour les accueils de loisirs de Chaumont-en-Vexin, Montagny-en-Vexin, Trie-Château, Monneville, Jouy-sous-Thelle et Fresnes-l'Éguillon, avec une période d'essai).

Journée à partir de 9H jusqu'à 17H15, avec la possibilité d'un accueil supplémentaire de 7H à 9H et de 17H15 à 19H.

Les petites vacances (mêmes horaires, mêmes conditions d'âge)
Vacances scolaires de la Zone B de Toussaint, Noël (à Chaumont-en-Vexin), Février et Printemps.

Juillet (mêmes horaires que le mercredi, mêmes conditions d'âge)

Août (mêmes horaires que le mercredi, mêmes conditions d'âge) uniquement à Chaumont-en-Vexin (**fermé la dernière semaine**).

Une cantine est assurée tous les jours de centre de loisirs par un traiteur agréé.
Le coût d'un repas est de 3.70 €.



FACTURATION

Les accueils de loisirs sont financés en partie par le Conseil Général, la C.A.F. de Beauvais, la M.S.A., la communauté de communes du Vexin-Thelle et la plupart des communes du territoire. Le montant de votre participation est calculé en fonction de votre commune d'habitation, du nombre d'enfants à charge de votre famille et des revenus de votre foyer. Une facture vous est adressée mensuellement.

Nous appliquons le barème de tarif de la Caisse d'Allocations Familiales :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Barème n° 2	0,30%	0,28%	0,26%	0,24%
Plancher res. mensuelles 513	1,54 €	1,44 €	1,33 €	1,23 €
Plafond res. mensuelles 3000	9,00 €	8,40 €	7,80 €	7,20 €

Un supplément de 5.45 € est facturé aux usagers hors territoire.

Vacances :

Durant les vacances, des tarifs forfaitaires sont appliqués de la façon suivante :

- Le forfait inclut les activités, l'encadrement, l'organisation et le matériel et permet à l'enfant de vivre pleinement le thème de la semaine.
- Le forfait s'applique dès le 4^{ème} jour de présence dans la semaine (sauf cas particulier) et une réduction de 23 % est appliquée sur la semaine.

A moins de 4 jours de présence par semaine, votre facturation sera au prix de journée.



Séjours courts :

Durant les mois de juillet et août, le CSR organise des séjours courts. L'inscription n'est validée qu'après le règlement.

Si un désistement a lieu à moins de 15 jours avant le départ, le Centre Social Rural retiendra un jour sur la somme, et à moins d'une semaine pleine, il gardera la totalité de la somme, sauf en cas de maladie ou accident avec la présentation d'une attestation ou d'un certificat médical.

Pénalités de dépassement d'horaires :

Les horaires d'ouverture sont impératifs. En cas d'impossibilité pour les parents d'être présents, ils doivent prévenir la personne qui a été désignée sur le dossier d'inscription. Si malgré cela un dépassement devait avoir lieu, une pénalité de 5 € par ¼ d'heure de retard et par enfant serait facturée.